

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2018

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Philippe CAUVIN, Gérard CAMUZAT, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Caroline ONOFRI, Corine GUIGNON, Isabelle DERBES, Michel REZK, Michel MOUMDJIAN, Françoise ROUX, Timothée KOENIG, Sylvie AMAND, Pascale AUGUET-OTTAVY, Mélanie MAURIN.

**Absents excusés** : Christian LOUIS (pouvoir à F. CAVALLIER), Anne BILLOT (pouvoir à P. CAUVIN), Françoise BOMBACE (pouvoir à C. TANZI), Michèle MERMOZ (pouvoir à JC. BERTIN)

**Absents** : Magali MORO, Jean-Christophe CHAUTARD

**Secrétaire de séance** : Isabelle DERBES

**17 PRESENTS**

**21 VOTANTS**

-----  
En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter un ordre du jour complémentaire comprenant les points suivants :

- 1- Remise sur facture d'eau après arrêt de régie
- 2- Participation complémentaire à l'ARPAF

**Adopté à l'unanimité.**

1/ Le procès-verbal du 09 Juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

**Approuvé à l'unanimité.**

**2/ Autorisation de lancement de la procédure visant à renouveler la délégation de service public (DSP) pour la crèche et désignation des membres de la commission d'ouverture des plis :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de lancer une procédure de délégation de service public en vue de renouveler l'affermage pour la gestion de la crèche du château GOERG et de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis. Après appel à candidatures, les membres de la commission d'ouverture des plis ad hoc sont les suivants :

Titulaires

- Mme Corine GUIGNON
- Mme Christiane TANZI
- Mme Caroline ONOFRI

Suppléants

- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Jean-Christophe BERTIN
- M. Gérard CAMUZAT

**Adoptée à l'unanimité.**

**3/ Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Callian et la Communauté de communes pour la réalisation d'études, de prestations et de travaux relatifs au transfert des compétences eau et assainissement :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi NOTRe a obligé les communes à transférer la compétence eau et assainissement à l'EPCI dont elles sont membres. Cette loi a été assouplie en 2018 permettant ainsi à une minorité de blocage représentant au minimum 25 % des communes et 20 % de la population du territoire concerné, à retarder jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ce transfert.

Monsieur le Maire précise que, rien n'étant tranché pour notre territoire, le lancement de telles études ne préjuge pas de la décision finale, mais en constitue au contraire le préalable, afin que cette décision se prenne en toute connaissance de cause, notamment sur le futur prix de l'eau.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Callian et la communauté de communes du Pays de Fayence relative au transfert des compétences eau et assainissement.

**adoptée à l'unanimité.**

**4/ Renouvellement de la l'adhésion à la Fédération des Villes Françaises et oléicoles (FEVIFO) :**

Monsieur le Maire propose au conseil le renouvellement de l'adhésion de la commune de Callian à la FEVIFO pour un montant de 100 € pour l'exercice 2018,

**adopté à l'unanimité**

**5/ Mise à jour du classement des chemins communaux :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une enquête publique avait été lancée en vue du transfert du chemin des Touos Vignon dans le domaine communal.

A la suite de cette enquête il sollicite du conseil l'autorisation de prendre en compte l'intégration du chemin des Touos Vignon dans le domaine communal et dans le tableau des chemins communaux,

**adopté à l'unanimité.**

**6/ Reconduction d'une convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat et de son avenant :**

Monsieur le Maire propose au conseil, conformément au décret n°2012-2 du 02 janvier 2012, de reconduire la convention de coordination ainsi que son avenant entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat,

**adoptée à l'unanimité.**

**7/ Précisions sur la régie centralisée au budget principal de la commune:**

Monsieur le Maire informe le conseil que sur la demande de Madame la Trésorière de Fayence il convient de modifier la régie centralisée au budget principal en fixant le prix de vente des affiches promotionnelles du village comme ci-dessous :

- Commerçants ou institutionnels                      5 € l'unité
- Particuliers                                                      10 € l'unité

**adoptées à l'unanimité.**

**8/ Signature d'une convention avec la commune de Peymeinade pour la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques entre la commune d'accueil et la commune de résidence :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention fixant le montant de la participation financière pour la scolarisation d'enfants résidants à Callian, sur la commune de Peymeinade pour les motifs ci-dessous :

- l'obligation professionnelle des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;
- l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.
- des raisons médicales.

**adoptée à l'unanimité.**

**09/ Motion pour le maintien des modalités du transport scolaire :**

Monsieur le Maire propose au conseil de voter une motion demandant au Conseil Régional (auquel la loi NOTRe a transféré cette compétence départementale) le maintien de la qualité du service public du transport scolaire sur notre territoire, et notamment les points ci-dessous :

- la distance domicile-établissement scolaire ouvrant droit aux transports scolaires à 1,5 kms afin d'assurer la sécurité des enfants, et notamment celle des primaires et collégiens du territoire particulièrement impactés par cette nouvelle mesure.
- les dérogations accordées jusqu'alors par la C.C.P.F aux enfants dont le trajet domicile-établissement est inférieur à 1,5 kms mais qui présente des risques accrus pour leur sécurité du fait de l'état du réseau routier (absence d'éclairage, de trottoirs, voies particulièrement passantes...).
- la gratuité des transports publics durant les vacances scolaires d'été pour les élèves du territoire empruntant les bus scolaires le reste de l'année.

**adopté à l'unanimité**

**10/ Renouveaulement de la convention concernant l'école de musique FAYENCE/TOURRETTES :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une nouvelle convention annuelle avec le conservatoire de musique de Fayence/Tourrettes en maintenant à 20 maximum le nombre d'élèves bénéficiaires et excluant les adultes.

Pour mémoire 12 élèves Calliannais étaient inscrits durant l'année 2017/2018.

**adopté à l'unanimité**

**11/ Suppression d'un poste d'agent de maîtrise et création d'un poste d'adjoint technique :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de supprimer un poste d'agent de maîtrise aux services techniques et de créer un poste d'adjoint technique en remplacement de celui-ci.

**adoptée à l'unanimité.**

**12/ Suppression et création d'un poste d'adjoint d'animation :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de supprimer un poste d'adjoint d'animation de 4<sup>ème</sup> classe en raison d'une démission et de créer un poste d'adjoint d'animation de 3<sup>ème</sup> classe en remplacement de celui-ci,

**adoptée à l'unanimité.**

**13/ Création d'un poste d'adjoint administratif :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Madame Alicia VACCA gère seule le service de l'urbanisme de la commune depuis plusieurs mois.

Devant la charge de travail à laquelle Mme VACCA doit faire face, Monsieur le Maire propose au conseil de créer un poste d'adjoint administratif pour les besoins du service urbanisme.

**adoptée à l'unanimité.**

**14/ Astreintes et permanences apportant des précisions sur la DCM N° 2017-05/010 du 30/05/2017, relative au régime indemnitaire :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de tenir compte des changements intervenus au service de l'eau et aux services techniques, dans le régime des astreintes.

**adoptées à l'unanimité.**

## ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

### **1/ Remise sur facture d'eau après arrêt de régie :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de procéder au remboursement, à un usager du service de l'eau, de la somme de 673,44 € TTC, conformément au décret n°2012-1078 du 29/09/12 et l'article 13 du règlement du service de l'eau de la commune de Callian,

**Est adoptée à l'unanimité.**

### **2/ Versement d'une participation complémentaire à l'ARPAF (association pour la régulation et la protection des animaux familiers) :**

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une aide complémentaire de 300 € à l'ARPAF, association méritante qui intervient pour la stérilisation des chats.

**Est adopté à l'unanimité,**

## QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire précise au conseil qu'il faut créer une commission communale de contrôle de la liste électorale en vue de la création du REU (Répertoire électoral unique).

Cette commission se compose de 5 membres du conseil municipal, 3 de la majorité et 2 pour les listes d'opposition désignés dans l'ordre du tableau.

Sont donc nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Madame Christiane TANZI
- Madame Pascale AUGUET-OTTAVY
- Monsieur Michel REZK
- Monsieur Jean-Christophe BERTIN
- Madame Mélanie MAURIN

B/ Michel MOUMDJIAN s'étonne d'apprendre que Christian LOUIS souhaite faire partie de la commission intercommunale de tourisme, celle-ci ne se réunissant pratiquement jamais.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit simplement d'un vœu de sa part.

C/ Corine GUIGNON précise que la rentrée scolaire s'est bien passée. Il y a eu une création de classe supplémentaire en maternelle ainsi qu'un poste d'ATSEM. 135 élèves sont inscrits en maternelle et 194 en élémentaire.

D/ Caroline ONOFRI demande s'il est légitime qu'une commission intercommunale ne se soit pas réunie depuis plus d'un an.

Monsieur le Maire répond qu'en effet il est souhaitable que des commissions qu'elles soient communales ou intercommunales, se réunissent à dates régulières.

E/ Caroline ONOFRI s'inquiète du devenir du SIVU DE LA HAUTE SIAGNE.

Monsieur le Maire indique que des délibérations seront soumises lors du prochain conseil d'administration du SIVU pour procéder à sa dissolution, le SAGE de la SIAGNE ayant vocation à être transféré vers le SMIAGE.

Monsieur le Maire ajoute que toutes les dispositions ont été prises pour faire en sorte que le personnel du SIVU soit bien accueilli au sein du SMIAGE.